



5. LA VALORISATION ET LA PROMOTION DES ARCHIVES

Dans une approche d'ouverture et de proximité, Archives du Maroc s'investit dans des activités de sensibilisation et de promotion de la culture des archives auprès du grand public et des professionnels, notamment à travers des :

INFOS UTILES

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Administration : de 8h45 à 16h15 (lundi à vendredi)

Salle de consultation/Galerie des archives : de 8h45 à 16h15 (lundi à vendredi)

Visites guidées : de 10h à 16h (lundi à vendredi, sur rendez-vous)

Fermeture : jours fériés et mois d'août

POUR PLUS D'INFOS SUIVEZ NOS ACTUALITES SUR

Site web

www.archivesdumaroc.ma

Page officielle sur 

Chaine YouTube  des Archives du Maroc

REVUE DES ARCHIVES DU MAROC

Revue annuelle spécialisée permettant au grand public de suivre les actualités de l'établissement et tout ce



qui concerne le champ archivistique, avec un dossier spécial exclusif à chaque numéro.

Evénements annuels phares

Il s'agit des manifestations, des rencontres et des débats fructueux sur les questions inhérentes aux archives ; avec la participation d'experts de différents profils, marocains et étrangers. Parmi les rendez-vous annuels : La Journée Nationale des Archives (30 novembre) et la Journée Internationale des Archives (9 juin).



Expositions

Des expositions d'archives inédites (photos, documents originaux, etc.) relatives à des événements marquants, à des personnalités ou à des thématiques historiques. C'est une occasion pour véhiculer des messages pédagogiques et citoyens à l'adresse du grand public.



Visites guidées

Destinées à des publics variés (élèves, étudiants, chercheurs, etc.), ces visites permettent de découvrir les locaux de l'établissement, ses missions, ainsi que le métier de l'archiviste.

Publication et édition

Les activités culturelles et scientifiques font souvent l'objet

de publications sous forme de beaux-livres, de brochures, de catalogues d'expositions, etc.

Contact

Adresse : 5, Avenue Ibn Batouta
Rabat-Agda1, B.P 10080, Maroc

Telephone: +212 537 77 66 85

Fax: +212 537 68 35 45

Email: secretariat@archivesdumaroc.ma

Archives du Maroc



Qui sommes-nous ?

Établissement public stratégique, créé en vertu de la loi 69-99 relative aux archives (30 novembre 2007), doté à la fois de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports –Département de la Culture.

Depuis sa création en 2011, « Archives du Maroc » a réussi à gagner la confiance d'un grand nombre de producteurs d'archives, de donateurs et de partenaires institutionnels. De ce fait, l'établissement est devenu un centre d'expertise dans la gestion d'archives grâce au leadership innovateur et au professionnalisme de ses employés.



“ Les Archives du Maroc.
Un trait d'union entre le passé, le présent et l'avenir ”

Notre cadre juridique

- La loi n°69.99 relative aux archives, promulguée le 30 novembre 2007.
- Le décret n°2.08.543 fixant les membres du conseil d'administration des Archives du Maroc (21 mai 2009).
- La circulaire du Chef du gouvernement n°11/2011 relative aux documents administratifs et archives (06 octobre 2011).
- Le décret n°2.14.267 fixant les conditions et les procédures de la gestion, du tri et de l'élimination des archives courantes et intermédiaires, et les conditions et les procédures du versement des archives définitives (4 novembre 2015).
- Le décret n°2.17.384 instituant le Conseil National des Archives (8 août 2017).
- La circulaire du Chef du gouvernement n°19/2018 sur la mise en œuvre des programmes de gestion des archives (17 décembre 2018).

Nos Missions

Mission principale : La sauvegarde, la promotion et la mise en valeur du patrimoine archivistique national. A ce titre, Archives du Maroc est chargé de :

1. L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Archives du Maroc accompagne et assiste les services de l'Etat, les établissements et les entreprises publics, les collectivités territoriales ainsi que les organismes privés chargés de la gestion d'un service public dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de gestion des archives ; notamment en matière d'élaboration des outils de gestion des archives, leur mise à jour et leur approbation.

Pour cela, l'établissement met à leur disposition une équipe expérimentée qui veille à la conformité des pratiques archivistiques par rapport aux exigences de la loi n°69.99 relative aux archives, à son décret d'application et à la lumière d'un guide référentiel de la gestion des archives publiques.



GUIDE RÉFÉRENTIEL DE LA GESTION DES ARCHIVES PUBLIQUES

Mis à la disposition des organismes publics dès 2017, ce guide a pour objectif principal l'uniformisation de la pratique archivistique au sein des administrations, pour qu'elles puissent être en conformité avec la législation en vigueur.

GUIDE DE GESTION DES ARCHIVES ADRESSÉ AUX FONCTIONNAIRES

Le guide vise à présenter l'importance de la gestion des archives, à simplifier la notion des archives et à rectifier les fausses idées répandues quelquefois chez les fonctionnaires des administrations publiques.



2. LA COLLECTE DES ARCHIVES

Archives du Maroc se charge de collecter :

1. Les archives publiques :

Devenues définitives en vertu du calendrier de conservation et ayant une valeur historique, scientifique et de recherche.

2. Les archives privées :

Présentant un intérêt public, telles que les archives des érudits, des personnalités publiques, des artistes, des associations, des syndicats, des partis politiques ...



« LA QUESTION DE L'ARCHIVE N'EST PAS UNE QUESTION DU PASSÉ. [...] C'EST UNE QUESTION D'AVENIR, LA QUESTION DE L'AVENIR MÊME, LA QUESTION D'UNE RÉPONSE, D'UNE PROMESSE, D'UNE RESPONSABILITÉ POUR DEMAIN ».

JACQUES DERRIDA



3. LE TRAITEMENT ET LA CONSERVATION



Afin de préserver l'authenticité, l'intégrité et la fiabilité des archives et d'en garantir l'exploitabilité, elles font l'objet d'un traitement matériel et intellectuel par des cadres qualifiés.

Ce traitement a pour but l'élaboration d'instruments de recherche mis à la disposition des chercheurs et, éventuellement, l'identification des documents endommagés.

Une fois ces archives traitées, elles sont conservées dans des dépôts dont les conditions ambiantes sont quotidiennement contrôlées afin d'assurer la pérennité des documents.

Quant à la numérisation des archives, elle s'effectue en utilisant des appareils performants; des versions numériques sont ainsi mises à la disposition des usagers, ce qui contribue à la préservation des documents originaux.



4. LA COMMUNICATION DES ARCHIVES

Dans le but d'encourager la recherche scientifique, Archives du Maroc met à la disposition des chercheurs ses fonds d'archives consultables dans une salle spécialement dédiée à la consultation et à la recherche.

La gestion de cette salle est assurée par une équipe qualifiée et compétente pouvant répondre aux besoins d'accompagnement, d'orientation et de conseils.

Pour accéder à cet espace et bénéficier de ses services, il suffit de souscrire à un abonnement annuel ou obtenir, le cas échéant, un laissez-passer délivré sur place conformément au règlement interne de la salle de consultation.

